



Priver une agence de sa commission lors d'une location.

Par **freesonnerie**, le **09/11/2007** à **11:31**

Bonjour.

Je passe par une agence pour trouver mon appartement. Je l'ai trouvé, seulement la négociatrice est une incompetente de base (a la question si on peut mettre une bouteille de gaz dans une copropriété, elle répond qu'elle ne sait pas! Alors que c'est totalement interdit). Enfin bon, plein de boulettes dans le genre.

Lors de la signature du bail, il manquait le diagnostic performance énergétique, l'état des risques naturels, ainsi que le diagnostic plomb. Le bail est donc incomplet. Je me demandais si sur ces fautes, je peux faire annuler la commission de l'agence (qui me payera facilement un frigo!) et si oui, comment m'y prendre.

Je tiens à préciser que je ne suis pas du genre à fuir mes responsabilités, mais que je suis vraiment remonté contre cette négociatrice qui m'a à plusieurs reprises indiqué des absurdités et qui à un moment a stoppé son rôle d'intermédiaire en me donnant le numéro de téléphone des proprio afin que je leur pose les questions auxquelles elle n'avait pas de réponse. On se demande quel service on paye au juste !

Donc voila, je souhaiterais la rémunérer à la qualité de son travail. C'est à dire, rien du tout.

Je vous remercie d'avance pour votre compréhension.

Freesonnerie

Par **Mike46**, le **10/11/2007** à **10:39**

Bonjour,

Tout d'abord le diagnostic plomb n'est pas obligatoire pour une location il le sera à compter d'août 2008.

Ensuite c'est sur que cette négociatrice n'a pas été des plus compétente d'après vos propos. Cependant je me permet de vous rappeler que lorsque vous payer des frais d'agences ceux-ci ne vont pas dans la poche des négociateurs et encore moins dans la poche des agents. Cet argent sert à payer les taxes, les frais de publicité et tous les frais annexes qu'il y a dans une agence.

L'agence n'a-t-elle pas fait son travail ? Si, elle vous a trouvé votre logement donc elle à rempli son devoir maintenant comme dans tout contrat synallagmatique c'est à vous de rmeplir le votre et dans ce cas payer les frais d'agence.

Cordialement